



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 09 avril 2024

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	15	15

Date de la convocation : 22 mars 2024

Date d'affichage de l'ordre du jour : 22 mars 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre, le neuf avril à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du vingt-deux mars deux-mil-vingt-quatre, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur CAUCHOIS Philippe, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Madame DECURE Mélanie, Monsieur DELAMARE Dominique, Monsieur GAUDICHON Vincent, Monsieur JAMES Rémy, Madame LECOQ Annie, Monsieur ORIENT Olivier, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Madame SAHUT Géraldine et Madame TALBOT Christine.

Absents excusés :

Madame DELESTRE Nathalie a donné pouvoir à Monsieur POTHÉRAT Frédéric.
 Madame OSMONT Marie-Claire a donné pouvoir à Monsieur CALTOT Daniel.
 Monsieur RAIMBAULT Daniel (n'ayant pas pu être convoqué dans les délais légaux)

Absents non-excusés :

Madame NÉE Amélie

Secrétaire de séance :

Monsieur GAUDICHON Vincent a été nommé secrétaire de séance.

2024 / 035 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le compte administratif 2023 présentant un excédent global au 31 décembre 2023 de **22 000,00 €** soit :

- 330 179,23 € d'excédent en section de fonctionnement
- 308 179,23 € de déficit en section d'investissement

Le solde des restes à réaliser inscrits pour l'année 2023 est déficitaire de **43 820,09 €**.

Cela donne un déficit cumulé pour 2023, déductions faites des restes à réaliser, de **21 820,09€**.

Monsieur le Maire invite Madame BOULIER à procéder à la lecture du compte administratif.

Monsieur le Maire demande ensuite au doyen de l'assemblée, Monsieur BRUNG, de soumettre le compte administratif au vote du conseil municipal puis quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour et 1 abstention (Madame TALBOT), vote le compte administratif 2023 du budget annexe tel que proposé.

Pour extrait certifié conforme
 Le Maire, Jean-Paul COUILLER

